MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE CHEZ LES ADOLESCENTS

Les drogues et l'anxiété en cause

ISABELLE PION
isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Les adolescents qui consomment des drogues et ceux qui vivent avec des troubles anxieux sont plus à risque de consommer des médicaments sous ordonnance, révèle une étude menée par la professeure Élise Roy de l'Université de Sherbrooke.

La problématique de la prise de médicaments sous ordonnance par des adolescents a fait les manchettes à quelques reprises, ces dernières années.

La professeure Roy, titulaire de la Chaire de recherche en toxicomanie de l'UdeS, s'est penchée sur le sujet avec son équipe, grâce aux données recueillies auprès de plus de 63 000 adolescents dans le cadre de l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011. L'étude de la professeure a été publiée dans la revue scientifique *The Canadian Journal of Psychiatry*.

Les statistiques montrent que chez les jeunes qui ont fait usage de drogues illicites (plus de 17 500 jeunes), 5,4 % d'entre eux ont consommé des médicaments à des fins non médicales. Cette proportion pourrait être plus élevée dans les faits. « C'était la première fois qu'on avait des statistiques sur ce phénomène-là chez les jeunes au Québec », note Mme Roy.

« Ce qu'on voyait dans l'échantillon, c'est que ceux qui consomment au moins deux drogues sont quatre fois plus susceptibles de rapporter l'usage de médicaments à des fins non médicales. »

Les types de médicaments les plus populaires sont des stimulants (comme le Ritalin), des opioïdes, des sédatifs et des hypnotiques.

Outre le Ritalin, on pense notamment à l'Ativan et au Valium.

DANS LA PHARMACIE FAMILIALE

Les jeunes peuvent se servir dans la pharmacie familiale avec différents objectifs : s'automédiquer, rechercher certains effets, contrer les effets d'autres drogues... Il peut s'agir de médicaments prescrits à leurs parents ou à un autre membre de la famille, par exemple.

Les jeunes qui ont reçu un diagnostic de troubles anxieux et qui ont eu des troubles de santé mentale sont aussi plus nombreux à rapporter avoir fait l'usage de médicaments sous ordonnance.

Ces jeunes peuvent se tourner vers ces cachets pour mieux dormir ou encore pour se sentir moins anxieux.

La situation est préoccupante.

« De plus en plus les études en neurosciences montrent que le cerveau est encore très immature (à l'adolescence) », commente Mme Roy en soulignant que environ 25 années sont nécessaires pour que le cerveau parvienne à sa pleine maturité. Le développement des fonctions cognitives peut être affecté si les jeunes consomment sur une base régulière, et c'est sans compter les risques accrus de développer une dépendance.

MISES EN GARDE

Élise Roy souhaite sensibiliser la population à cette problématique. « Oui, la famille doit être alertée et faire attention à la gestion de ses médicaments, mais les médecins qui voient ces jeunes-là doivent être vigilants », fait-elle valoir.

Elise Roy, professeure au campus de Longueuil de l'UdeS — PHOTO UDES

Mme Roy plaide aussi pour l'instauration d'un système de surveillance, notamment avec des enquêtes et des questionnaires plus fréquents sur le sujet. Une telle façon de faire permettrait de tracer un meilleur portrait de la situation dans la province.

Élise Roy explique que le taux de 5,4 % pourrait ne refléter qu'une partie des adolescents, puisque la question sur l'usage des médicaments d'ordonnance a été posée à des jeunes qui répondaient à une question sur « leur consommation de drogue à vie », soit chez un sous-groupe de jeunes qui admettaient avoir pris des drogues.

« Ce n'est pas évident de bien capturer le phénomène. De la façon dont la question est posée, la prévalence peut varier », nuance-t-elle. Le faible nombre d'exemples de médicaments énumérés peut aussi jouer un rôle dans les réponses des jeunes.

Deux étudiants, Marc-Antoine Nolin et Adèle Morvannou, ont fait ressortir ces données dans le cadre d'un concours de vulgarisation scientifique à la faculté de médecine et des sciences de la santé (FMSS) de l'UdeS. Les deux étudiants faisaient partie des lauréats du concours pour leur nouvelle scientifique.

AU CIUSSS-CHUS

Les syndicats dénoncent le manque de formation continue

JACYNTHE NADEAU
jacynthe.nadeau@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — La CSN de l'Estrie dénonce le fait que ses membres ne reçoivent plus de formation continue depuis la création du CIUSSS de l'Estrie-CHUS le 1er avril 2015.

L'organisation syndicale soutient que les budgets de formation sont gelés et elle demande que la direction de l'établissement prenne ses responsabilités en assurant cette formation pourtant reconnue dans les conventions collectives.

Tous les titres d'emplois seraient touchés, notamment les travailleurs sociaux, les éducateurs spécialisés, les physiothérapeutes, les orthophonistes et les ergothérapeutes, ont expliqué en point de presse lundi matin Denis Beaudin, président du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie, et Laurent-Paul Maheux, vice-président régional de la Fédération de la santé et des services sociaux-CSN.

Laurent-Paul Maheux, vice-président régional de la Fédération de la santé et des services sociaux-CSN, et Denis Beaudin, président du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie, ont dénoncé lundi le manque de formation continue des travailleurs de la santé dans le nouveau CIUSSS de l'Estrie-CHUS. — PHOTO SPECTRE MÉDIA, MARIE-LOU BÉLAND

On craint que cela ait un impact sur la qualité des soins à la population et que cela se traduise en fin de compte par des séjours plus longs dans les établissements.

La formation continue prévue aux conventions collectives varie selon les emplois, mais on parle généralement d'un peu plus d'un pour cent de la masse salariale.

Elle relevait auparavant des directions cliniques, mais sa responsabilité a été confiée à la direction des ressources humaines dans le nouveau CIUSSS de l'Estrie-CHUS avec les budgets qui y sont rattachés. Pour un travailleur social, donne en exemple M. Maheux, cela peut représenter 15 heures de formation par année.

Or selon un sondage mené par la CSN auprès de ses membres, 53 % des répondants ont reçu moins de sept heures de formation dans la dernière année.

« Jadis, quand c'était dans de petits établissements, notre gestionnaire ou les gens de clinique nous rencontraient pour connaître nos besoins de formation. Malheureusement, dans tout ce gros CIUSSS-CHUS-là, on pose des questions, on nous réfère, mais on n'a pas de réponse. Ça ressemble aux *12 travaux d'Astérix*. »

MM. Maheux et Beaudin précisent que la direction du CIUSSS de l'Estrie-CHUS a été interpellée à quelques reprises à ce propos sans apporter de réponse sur ses intentions.

PAS LA FAUTE DES COMPRESSIONS

Par voie de communiqué puisque les deux porte-parole en matière de développement des compétences n'étaient pas disponibles pour parler aux médias lundi, le CIUSSS de l'Estrie-CHUS a répliqué que les compressions budgétaires n'ont aucun lien avec la situation dénoncée par la CSN et que les budgets ne sont pas gelés.

Ces délais seraient plutôt « causés par l'ampleur de la restructuration en cours et les arrimages de pratiques et budgétaires à réaliser », écrit Marie-France Thibeault, chef d'équipe aux Événements et relations avec la communauté et publiques au Service des communications du CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

« D'ici la mi-décembre, les gestionnaires recevront une communication concernant la formation qui comprendra une invitation à faire des choix judicieux en matière de formation », ajoute-t-elle.

« Dès le début 2017, les gestionnaires auront toutes les données en main pour prendre des décisions éclairées en matière de formation et ce, en gardant toujours en tête l'objectif que ces formations doivent, en fin de compte, procurer un bénéfice aux usagers que nous desservons. »

Denis Beaudin annonce pour sa part que le syndicat va déposer des griefs pour rétablir rapidement la situation.

press reader Printed and distributed by PressReader PressReader.com + +1 604 278 4604 COPYRIGHT AND PROTECTED BY APPLICABLE LAW